



Les parlementaires togolais viennent d'introduire une nouvelle loi dans l'arsenal juridique de la presse togolaise. Il s'agit de la loi portant sur le droit d'accès à l'information et à la documentation publique qui a été voté le 10 mars 2016 par l'Assemblée nationale.

## Une nouvelle loi à l'actif de la presse togolaise



**Les parlementaires togolais viennent d'introduire une nouvelle loi dans l'arsenal juridique de la presse togolaise. Il s'agit de la loi portant sur le droit d'accès à l'information et à la documentation publique qui a été voté le 10 mars 2016 par l'Assemblée nationale.**

Cette loi vient renforcer le professionnalisme du journaliste sur le terrain. Il peut désormais s'adresser librement à l'administration publique pour se documenter et recevoir des informations adéquates pour la rédaction de ses sujets. La loi couvre par ricochet tout journaliste professionnel qui est en quête d'informations dans l'exercice de ses fonctions contre toutes mésaventures. C'est l'une des recommandations issues des états généraux de la presse tenus à Kpalimé en juin 2014. Les groupes parlementaires UNIR et ANC ont à l'unanimité salué cette initiative qui vient à point nommé soutenir et faciliter le professionnalisme du journaliste pour un accès à des informations sûres et fiables.